

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DSTI 43 Signature d'un marché négocié relatif à l'acquisition de licences et à la maintenance du système intégré de gestion des bibliothèques et fonds spécialisés de la Ville de Paris

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 3 novembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence en application de l'article 35-II-8 du code des marchés publics relatif à l'acquisition de licences et à la maintenance du système intégré de gestion des bibliothèques et fonds spécialisés de la Ville de Paris, pour une durée de quatre ans ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, en application des articles 35-II-8 et 77 du code des marchés publics, pour un montant forfaitaire de 937.500 euros HT (1.121.250 euros TTC) pour la partie forfaitaire et pour un montant compris entre 300.000 euros HT (358.800 euros TTC) et 800.000 euros HT (956.800 euros TTC) pour la partie à bons de commande, pour une durée de quatre ans.

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées aux chapitres 20 et 23, natures 205 et 232, rubrique 02 09 du budget d'investissement de la Ville de Paris et au chapitre 011, natures 611 et 615 60, rubrique 020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des exercices 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, sous réserve de décision de financement.